



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 52406

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les nombreuses réactions des membres de la FNACA sur les propos qu'il a tenus lors du congrès de la Fédération nationale qui se tenait à Toulouse, qualifiant la date du 19 mars 1962 de « date associative ». Les anciens combattants qu'il a rencontrés depuis lui ont dit combien ils avaient été choqués de ce qualificatif extrêmement restrictif et, en tant que représentant élu, il estime de son devoir de lui en faire part. Il est d'autant plus regrettable de blesser ces anciens combattants sur cette question, dont chacun sait qu'elle est très symbolique pour eux, que la date défendue par le ministre comme étant la seule légitime a été adoptée par décret, sans être soumise à la représentation nationale.

Texte de la réponse

Aux côtés des dates de commémorations officielles, consacrées par la loi ou par décret, il existe de très nombreuses journées d'hommage organisées par les associations d'anciens combattants tout au long de l'année. S'agissant de la guerre d'Algérie, le 5 décembre a été retenu comme date officielle de la Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Afrique du Nord, au terme d'un processus de concertation approfondie auquel toutes les principales associations du monde combattant ont participé. Selon les dispositions de l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005, portant reconnaissance de la nation et contribution en faveur des Français rapatriés, cette journée a désormais une valeur législative et les victimes civiles de la guerre d'Algérie sont associées à l'hommage rendu. Les autres dates conservent le statut associatif qu'elles avaient préalablement à cette décision. Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire qu'il n'a fait que rappeler cette situation, bien connue des congressistes, lors du congrès de la FNACA à Toulouse.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52406

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9330

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4042